



À SAVOIR

*Cf conditions et barèmes pour le bénéfice de l'aide BAFA ou BAFD sur le règlement intérieur des Aides aux Familles disponible sur [caf.fr](https://caf.fr/allocataires/caf-d-ille-et-vilaine/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/la-formation-bafa-et-bafd) (<https://caf.fr/allocataires/caf-d-ille-et-vilaine/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/la-formation-bafa-et-bafd>)

→ Stagiaire/allocataire et enfant d'allocataire :
prise en compte du quotient familial connu au dossier Caf.

→ Stagiaire non-allocataire et enfant de non-allocataire :
Calcul d'un quotient spécifique sur la base de l'avis d'imposition N-2
$$\frac{1/12 \text{ du revenu brut global}}{\text{Nb de parts (sur avis d'imposition)}}$$

PIÈCES À JOINDRE

1- Votre certificat d'inscription au stage

2- Renseignements concernant votre situation fiscale :
> la photocopie de votre dernier avis d'imposition ou de celui de vos parents (selon rattachement fiscal),
pour la catégorie « Stagiaire non-allocataire et enfant de non-allocataire » (Cf ci-dessus).

(Ex : En 2022 = Avis d'imposition année 2021 correspondant aux ressources 2020)

